

LA GAZETTE

HIVER 2024

N° 86



Chers Saint-Pantaléonaises et Saint-Pantaléonais,

Difficile de garder un semblant d'optimisme alors que nous quittons une année très morose sur le plan international et national, dramatique suite aux catastrophes naturelles qu'ont subit nos départements et d'outre-mer. *Cette année 2025 ne s'annonçant pas plus réjouissante. A chacun d'entre nous de trouver l'éclaircie dans la famille, le travail, les amis.*

Vous étiez nombreux à participer à la cérémonie des Voeux, au cours de laquelle un bilan de l'année écoulée a été fait et les projets à venir notamment le dossier rénovation énergétique de l'école et des salles des fêtes.

Nous avons eu une pensée pour nos aînés et anciens élus qui nous ont quitté et souhaité un prompt rétablissement à ceux qui n'ont pu être présents.

J'ai remercié les élus et le Personnel qui œuvrent chaque jour à nos côtés.

E t puis, et puis, ... ce fut le moment de vous annoncer, à 14 mois des prochaines élections municipales, que je ne me représenterai pas pour un 4e mandat en mars 2026, pour des raisons familiales.

Ce calendrier était avant tout pour le vous le dire de vive voix lors des Voeux. E t que la suite puisse se préparer dans de bonnes conditions de réflexion.

Il est encore temps pour moi de vous adresser, en mon nom, au nom des élus et du Personnel, les meilleurs Voeux de votre municipalité, Santé, Joie et Bonheur, et Réussite pour nos jeunes, petits et grands, et pour nos entreprises, nos agriculteurs, nos viticulteurs, et nos retraités actifs et pour nos Associations!

Votre Maire, Céline LA SCOMBES

Du 28 octobre

Madame le Maire fait part des différents entretiens pour la **rénovation énergétique** avec les entreprises sollicitées en matière de chauffage, d'isolation, d'éclairage, tant pour l'école que pour les salles communales. Au cours de ces réunions, auxquelles ont assisté certains élus, nombres de questions apparaissent au fur et à mesure sur des critères techniques, sécurité, esthétiques, coût... De certains de ces critères, des priorités se dégagent, pour d'autres se seront des choix de « subjectifs » au vu de l'adaptation à l'existant. N'ayant pas tous les éléments à cet instant, puisque des chiffrages sont encore attendus, le projet est remis à 2026, avec le premier semestre 2025 pour analyser les offres, élaborer les dossiers puis les déposer auprès des partenaires financiers en septembre.

Lors du **Conseil communautaire** du 25 juillet dernier, les élus se sont prononcés pour entamer cette procédure de modification, qui doit être également délibérée dans les Conseils municipaux. Cette procédure reprend les statuts et les amendes au vu de l'intérêt communautaire, soit en renforçant la compétence soit en diminuant le degré de soutien, soit par un encadrement plus précis. Cela concerne l'animation et suivi du Plan Climat-Air-Energie Territorial ; la convention avec la Région Sud pour la compétence Mobilité ; la politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales avec la tenue de débats en Conseil communautaire en outre, pour l'implantation notamment ; la promotion du tourisme ; la mise en réseau des bibliothèques municipales ; la reconnaissance d'intérêt des micro-crèches nouvellement créées et leur gestion ainsi que l'offre à destination des familles ; la politique du logement et du cadre de vie et des compétences supprimées non soumises à définition de l'intérêt communautaire ; l'organisation et la mise en œuvre du service mutualisé d'instruction des autorisations d'urbanisme ; et un point sur le mode de représentation des communes au sein de la Communauté de communes. La question Prévigrèle avait été abordée en Conférence des Maires mais n'avait pas trouvé de consensus. L'idée retenue est qu'un éventuel financement puisse être examiné directement en conseil communautaire au titre de « soutien, sur proposition de la Conférence des maires, aux projets d'envergure intercommunale favorisant le développement économique et touristique du territoire (lien entre développement économique et

soutien de la filière agricole). Les élus valident la modification des statuts.

Après la présence, cet été, de bactéries coliformes des **analyses d'eau**, en quantité infime, des désinfections ponctuelles ont eu lieu et des recontrôles de l'ARS ont été réalisés. Les analyses sont à nouveau conformes.

Un devis a été demandé à l'entreprise Grosjean pour le remplacement des 6 volets au niveau de la terrasse de la salle des Mariages du **Domaine Urdu** : remplacement volets bois, ferrures, gonds, accroches et peinture, de la couleur bleue de l'école. Montant du devis : 7 713.20€HT. Les élus sont d'accord. Le devis sera intégré dans le projet global de rénovation et la demande de subvention.

Réfection de l'ensemble des **volets de la Cure** : devis de l'entreprise Borel et Fils de 2000€ HT. La couleur bleue de l'école a été retenue par les élus.

La réfection **du mur**, « **Poncelet** » fortement dégradé, a été réalisée début octobre. Ce dossier d'un montant de travaux de 17 358€ HT avait fait l'objet d'une demande de subvention auprès de l'Etat (DETR) et du Département. Suite à un grand nombre de dossier, et au vu de l'enveloppe, le dossier n'a pas été retenu par la sous-préfecture. En attente de la réponse du Département qui avait accusé réception du dossier. Suite à ces travaux, Madame le Maire revient sur la fuite ayant été engendrée, suite à la présence d'une conduite non répertoriée à cet endroit. L'entreprise a procédé à la réparation de la conduite. Cette dernière sera mieux reportée sur les futurs plans AEP. Le Maire remercie l'intervention du 2^e adjoint et l'entreprise Rodari de manière ponctuelle.

Le Maire fait part des **prestations pour les schémas directeurs d'eau et assainissement** qui ont été réalisées par le bureau d'études durant ces dernières semaines et les campagnes de mesures. Pour le schéma de l'Eau, pour le village, un volume moyen a été mesuré avec une estimation de fuite, pour un rendement de 77%. A Collanion, même procédé de mesure pour un rendement estimé à 67%. Une recherche anticipée surtout sur ce secteur pour y remédier au plus tôt. Pour le Schéma DECI (Défense Extérieure Contre l'Incendie), les mesures sur les 11

poteaux incendie ont été faites. 7 ont un bon débit, 4 un peu inférieur. Une analyse sera faite pour compléter la couverture de la commune. Schéma d'Assainissement : la campagne de mesure a mis en évidence des entrées d'eaux claires parasites issues de pluie. La fumigation a permis de détecter 4 toitures directement raccordées au réseau d'eaux usées. Les propriétaires/locataires seront informés au plus tôt pour déconnecter ces gouttières. Bonne étanchéité de surface du réseau. Des inspections caméras ont été également réalisées sur 720mL. De gros défauts sont apparus sur certains secteurs en particulier. Vidéos et comptes-rendus ont été transmis. Les élus traiteront ces données et des actions seront menées ponctuellement voire l'anticipation de travaux.

QUESTIONS DIVERSES

Ecole : Nadine Sauvan-Magnet fait le compte-rendu du 1^{er} Conseil d'école qui a eu lieu le 15 octobre dernier. 42 élèves ont fait leur rentrée. Un point est fait sur les sorties à venir en partenariat avec EMALA et du Parc des Baronnie, les projets pédagogiques, et Savoir Rouler à Vélo en partenariat avec la Communauté de communes qui finance cette activité. La rénovation énergétique a été abordée. L'activité Lire et faire Lire faite par Martine Riou, bénévolement auprès des Petits, est très appréciée. Le Maire a demandé un entretien avec l'association pour revoir le mode de financement. Le Maire remercie Monique Fage, Nadine Sauvan-Magnet et Nadine Gigondan pour le remplacement des ATSEM lors de leurs absences, rares faut-il le préciser, pour des raisons médicales, assurant ainsi cantine, sieste des petits et garderie le soir.

Abris-bus : un 2^{ème} rendez-vous a eu lieu avec le Département début août pour évoquer la réalisation d'un abris-bus à l'endroit du ramassage des élèves le matin, ainsi que les 2 abris-bus sur la Départementale. Le projet est approuvé par la Région qu'elle finance entièrement, le Département assurant la maîtrise d'œuvre des arrêts de bus. Les élus approuvent les 3 réalisations. Les travaux sont planifiés octobre/novembre.

Transfert compétence Eau/Assainissement : Le Sénat a voté la suppression de l'obligation de transfert à la Communauté des communes. La gestion reste une vraie question dans les années à venir pour les communes en régie directe quant aux exigences environnementales, et celles des instances, et les coûts des travaux et des investissements et la charge administrative pour la réalisation de ces derniers.

Vélo club de Valréas : un entretien, en présence de Dominique Mercier, a eu lieu pour nous faire part du projet d'une course de vélo, 7 boucles de 7km en 4 catégories, avec départ et arrivée dans la commune. Elle aurait lieu le dimanche 6 avril prochain. Les élus acceptent cette manifestation.

Curage de fossés : Une campagne de curage aura lieu dans l'hiver et notamment au niveau de la partie haute de l'allée des platanes.

Plaque de cocher : les élus proposent que l'inauguration ait lieu le jour du 11 novembre, après la cérémonie de Commémoration et avant le verre de l'Amitié. Validé.

Le repas des Vœux : L'Auberge assurera la réalisation et le service du repas, le dimanche 12 janvier 2025.

L'Âme en Cœur : une nouvelle association sur la commune s'est présentée en mairie. Cette association soutient le handicap physique visible et non visible et créé des objets créatifs au profit de l'association.

Du 9 décembre

Avant de commencer la séance, Madame le Maire a fait part aux élus du décès de Madame Marie-Antoinette PONÇON, le 8 décembre la veille. Elle fut élue 1ere adjointe durant trois mandats de 1977 à 1995, puis un tant que 3e adjointe de 1995 à 2001. Les élus lui sont reconnaissants pour ces 24 années au service de la commune. Une minute de silence a été observée en sa mémoire.

Le Maire demande l'autorisation aux élus d'ajouter un dernier point à la fin de l'Ordre du Jour, concernant le prochain renouvellement du contrat d'entretien d'éclairage public avec SPIE. Les élus acceptent.

La loi du 30 septembre 2023 vise à revaloriser le **métier de secrétaire de mairie**. Dans les communes de -3500 habitants, le Maire doit nommer une secrétaire générale de mairie. Celle-ci peut accéder au grade de Rédacteur par la voie de la promotion interne, une seule par commune, Madame GIGONDAN pour Saint-Pantaléon les vignes et Madame AUDRAN pour Rousset les vignes. A effet du 15/11/2024, elles sont inscrites sur la liste d'aptitude au grade de Rédacteur par promotion interne. Les 2 postes sont créés par délibération le 9/09/2024, 1 à temps complet et 1 à temps non complet. A compter du 1^{er}/02/2025, nomina-

tion par voie de détachement stagiaire pour 6 mois au grade de Rédacteur (arrêté individuel) et à l'issue nommé Rédacteur. Les élus approuvent à l'unanimité.

Le Maire avait déjà fait part de la réforme à venir des **redevances pour prélèvement de la ressource en eau**, appliquées sur la facturation d'eau en matière de valorisation des performances assainissement et réseaux d'adduction d'eau potable à compter du 1^{er} janvier 2025. Son taux doit être calculé par la collectivité. Il convient de diviser le montant de la redevance prélèvement (versée à l'Agence de l'Eau) par le volume d'eau facturé aux abonnés sur 12 mois. Le Maire propose donc de fixer la redevance pour prélèvement de la ressource en eau à 0,07€/m3. Après délibération, ce taux est validé.

Le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales et propose de délibérer pour autoriser le **mandatement des nouvelles dépenses d'investissement**, non couvertes par les restes à réaliser, et ce avant le vote du budget 2025. Les dépenses d'investissement peuvent être engagées dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent. Les élus valident cette proposition.

TRAVAUX EN COURS OU TERMINES

Schémas directeurs Eau/

Assainissement : Suite à la campagne de recherche de fuites réalisée par le Bureau d'Etudes, le secteur de Collanion a fait l'objet d'un repérage plus approfondi des installations (bouches à clé, vanne de sectionnement, compteurs...) par les agents communaux et élus. Une sectorisation de jour sera faite en début d'année dans ce secteur par le BE.

Les abris-bus, plateformes, cheminement et abris, sont en cours de réalisation par les services départementaux et financés par la Région AURA.

L'aménagement de la route des Marais, cheminement piétonnier, passages piétons et chicanes sont terminés. Un élu fait part que la ligne axiale au milieu de la chaussée, de la place du village jusqu'à la chicane n'a pas été repeinte, comme c'était prévu. Ces travaux, anticipés pour cette fin d'année plutôt qu'au budget 2025, vont pouvoir être réglés mais avec une Décision Modificative budgétaire complémentaire de

3000€, prise sur l'opération DECI, provisionnée mais non engagée cette année.

A venir, la reprise de la peinture des volets des logements et bâtiments communaux de la Cure, pour un montant de 2000€ HT.

Le Maire fait part de son entretien, début du mois, avec le prestataire et les difficultés de communication avec ce dernier tout au long de cette année. **Le renouvellement du contrat d'entretien de l'éclairage public**, à partir du 1^{er} janvier 2025, sur 3 ans, comprendra une année gracieuse suite à l'année 2024 facturée sans tenir compte du nouveau tarif de passage à LED de l'ensemble du parc d'éclairage public, prenant en compte également l'avoir du non remplacement du point lumineux sous le porche de la mairie, chiffré dans le devis, mais pour lequel la municipalité avait fait le choix d'une restauration par un élu, en juillet dernier. Le Conseil délibérera en début d'année lorsqu'il aura reçu la proposition de SPIE.

QUESTIONS DIVERSES

Campagne de curage de fossés : le tour sera fait par les élus avec l'entrepreneur pour chiffrage.

Elagage Allée des Platanes : le dernier élagage avait eu lieu en 2 fois l'année 2011. Des devis vont être demandés, avec également la question de la revalorisation de ces déchets verts.

Parquet salle des Mariages : un devis a été demandé à une entreprise de menuiserie de Réauville pour la restauration du parquet en chêne, incluant le ponçage des 50m2 et 3 couches de vitrificateur incolore mat, pour un montant de 3 750€ HT. Par la suite, selon la fréquentation, un rafraîchissement sera alors fait par les agents communaux. Les élus acceptent le devis pour un engagement des travaux en début d'année par anticipation au budget 2025.

Remerciements : le Maire salue les élus, et leurs épouses, et le Personnel qui ont participé à l'élaboration des colis de Noël, la décoration de la grande salle Urdy, leur présence lors du goûter de Noël des enfants samedi dernier, mais également lors du Marché de Noël à l'agence postale. Sans cette implication avant, pendant et après les événements festifs qui ont lieu en cette période, pas de fêtes communales.

Elle salue aussi toutes celles et ceux du village mais aussi des environs qui viennent profiter de ces événements.

En direct de la Mairie / Etat Civil

Naissance

- BAUMGARTNER LOPEZ Lana, le 31 octobre

Mariage :

- BERTRAND- JASPART Florian et BUIS Marielle, le 9 novembre
- BASTARD-ROSSET Jean et BAUMANN Henriette

Décès :

- DEMIERE Christian, le 17 septembre
- NOEL Marie Antoinette épouse PONÇON, le 8 décembre
- ICARD Alain, le 6 janvier 2025

Permanences du conseiller numérique 2025

Les mercredis de 14 h à 16 h à l'école

15 et 29 janvier ; 26 février ; 12 et 26 mars

LAVIE Charline 06.67.39.66.15

conseiller.numerique@cceppg.fr

Mobilier du Comité des Fêtes

L'équipe du comité des fêtes informe qu'il n'y aura plus de prêt de tables et de bancs

Détection GRTgaz

Dans le cadre du programme de levés topographiques pour actualiser la cartographie des canalisations de transport GRTgaz, le passage des techniciens se fera entre le 1er février et le 31 octobre 2025

« De villes en Villages, GROUPAMA CAR vient à votre rencontre! »

Lundi 24 Mars de 14H à 16H30

Place de la Mairie

Sensibilisation à des actes de prévention et d'information (alcoolémie, stupéfiants) +
Démonstration Défibrillateur DAE

INSEE : Enquête statistique Loyers et charges du 2 janvier au 25 janvier 2025.

Cette enquête, à caractère obligatoire, est reconnue d'intérêt général et de qualité statistique par le Conseil national de l'information statistique. Elle permet notamment de calculer la dotation globale de fonctionnement des communes.

ALERTE POPULATION

Essais du dispositif communal
d'alerte des populations

Tous les 1ers mercredi du mois

Evénements du dernier trimestre



À l'occasion de la cérémonie du 11 novembre, Madame le Maire et son Conseil Municipal ont inauguré la plaque de cocher réinstallée sur la façade de l'Agence Postale Communale .



Petite balade d'automne pour les enfants de la classe maternelle

Elle se sera faite désirée mais elle est enfin de retour chez elle, la plaque de cocher ou plus officiellement la plaque de distances légales !

Pour la grande histoire de ces plaques, la première trace écrite connue date du 15 avril 1835 où est envisagé la signalétique en fonte.

Mais c'est le 19 août 1859 dans une nouvelle circulaire ministérielle que la demande se fait plus insistante au nom de l'Empereur Napoléon III pour l'installation de ces plaques afin de faciliter la visibilité et la lisibilité par les cochers de la signalisation des carrefours, des villes et villages et les routes principales. En Drôme, ce sont 1274 plaques de 1861 à 1865, qui ont été installées, payées par le Conseil Général, puis remboursées par les communes pour chaque plaque d'identité communale.

C'est auprès des Entreprises BOUILLIANT et Cie, fondateur, à Paris que c'est fourni Sieur Auguste COLOMBET de Chabeuil, pour le compte du Département et certaines d'entre elle Par les Sieurs LONGUEVILLE et Cie de Valence. A souligner, le Département de la Drôme est l'un

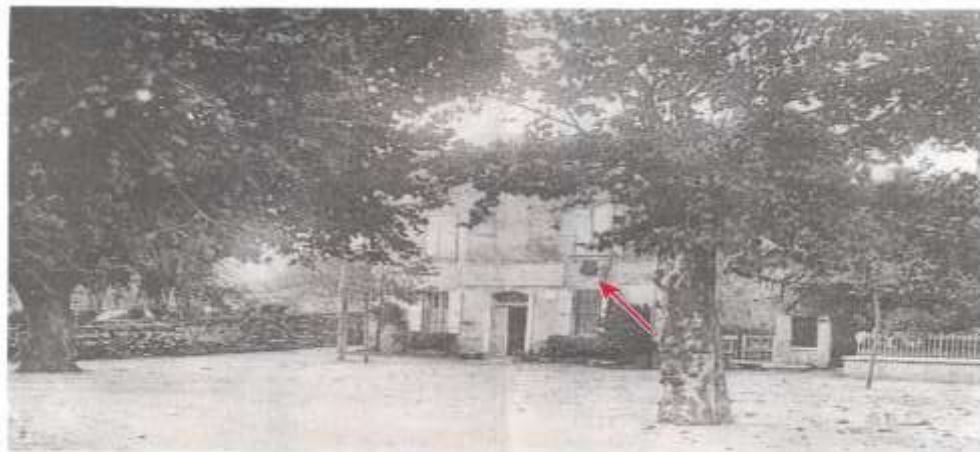


des rares département à vouloir se démarquer par des plaques aussi ouvragées plutôt que des plaques rectangulaires comme la plupart ailleurs. Ces plaques étaient peintes de couleur bleu ciel avec le texte peint en blanc (vous pouvez en voir une au dessus de la mairie de le Pègue).

Maintenant pour la petite histoire de notre plaque en particulier, cela commence le 20 juillet de l'année dernière lorsque nous recevons en mairie un mail de Monsieur ROLLET, passionné normand des plaques de cocher, et qui nous informe que celle de la commune était en vente sur le Bon coin, au prix de 650€. Nous n'avons pas pu rentrer en contact via le site du vendeur puis l'annonce est retirée. Entre temps nous faisons pas mal de recherches sur internet puis c'est en décembre que le vendeur appelle directement en mairie pour prendre contact avec nous.

Une discussion s'engage, pour lui qui veut bien céder la plaque à la commune, renégociant le prix auquel il l'a lui même achetée, et pour nous être clair de ne pas alimenter un trafic de mobilier communal, pire d'être receleur. Si la transaction a pu se faire c'est que depuis la loi 55-434 du 18 avril 1955, ces plaques n'avaient plus cours et auraient dû être retirées de la voie publique, tombant dans le domaine privé, c'est à dire qu'elles appartiennent aux propriétaires des maisons sur lesquelles elles sont apposées. Ce qui explique qu'on les retrouve sur des sites de vente ou dans les foires. Dans notre cas, le bâtiment était, est toujours communal, et il nous est impossible de savoir à quel moment cette plaque a été retirée du mur (merci à Thérèse, Fernand et Albert pour leur disponibilité et leurs connaissances). Donc pour finir, après avoir fait le nécessaire auprès de la Trésorerie pour cet achat de nature « exceptionnelle », la commune l'achète pour 250€. Le vendeur étant dans Le Pas de Calais, il a fallu trouver un moyen de la rapatrier, car elle fait son poids, 30kg environ. Alors pour ne pas rajouter des frais de transport, j'ai mandaté ma fille Lucie et mon gendre habitant en Normandie pour aller la chercher. Et enfin, une pierre 2 coups, je la récupère en montant leur rendre visite. Elle sera enfin à nouveau apposée le 20 septembre dernier par le maçon Régis REVERT.

Je remercie toutes les personnes citées, qui ont permis le retour de cette plaque de cocher et merci à vous toutes et tous d'être présents pour son inauguration!

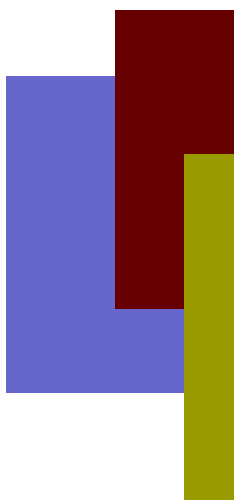




Enfants, parents, grands-parents ont été présents pour le goûter de Noël des enfants de l'école et du village. La bataille de confettis est toujours appréciée pour finir l'après midi.

Sapeurs-pompiers – La tournée du calendrier 2025 a commencé !

Le 21 novembre, Madame le Maire et le 2e adjoint, Christophe Valois, ont accueilli le Sergent Romain Brun, l'Adjudant-chef, Sébastien Fage, et président de l'amicale, et le Lieutenant Laurent Chaix, pour le démarrage de la tournée du calendrier 2025 au bénéfice de l'Amicale des sapeurs-pompiers du Centre de Secours de Valréas, auquel la commune est rattachée. Ils comptent sur vous !



Agence Postale Communale et Dépôt de Pain

Après nos journées de Noël qui ont eu du succès, la convivialité était de mise, la tombola a été tirée le lundi 23 décembre en présence des conseillers de la commune, M, VALOIS Christophe, Mme SAUVAN-MAGNET Nadine et M. BLANC Jean-Jacques, les gagnants sont :

Mmes DEIMIERE Cathy, MORIN Peggy, BAYET Lola

L'équipe remercie Lucie EYDOUX pour la décoration de l'Agence et tous les exposants ainsi que nos clients qui ont joués le jeu.

QUELLE MERVEILLE QUE VOTRE TRAVAIL ACCOMPLI !

Lorsque vous pénétrez en cette petite église de St Pantaléon
la joie des sens vous envahit.

Des milliers de petites lucioles multicolores vous accueillent
et ouvrent la porte au bonheur
en s'installant en vous.

Les moulins, qu'ils soient à eau ou à vent, démarrent leurs rotations,
l'eau circule.

Alors...

Les musiques sorties des instruments rejoignent celles des bassins ;
et, se mêlant, viennent bercer votre cœur.

La flamme s'installe aux pieds de la tripode,
et vient réchauffer les tambourineurs.

Pendant ce temps le maréchal-ferrant
bat le fer sur son enclume. (...)

Vous qui avez imaginé et construit cette Belle Œuvre,
soyez-en vivement remercié.

J'applaudi à votre talent et à votre générosité.

Vous faites rêver nos enfants
et vous réveillez aux plus grands
leurs meilleurs souvenirs.

Gégé



THEATRE avec le Comité des Fêtes

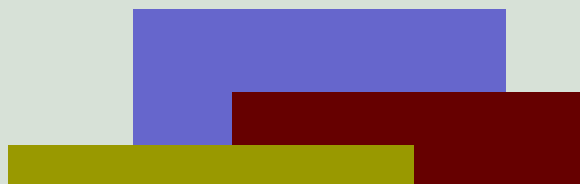
Samedi 30 Novembre à Urdy,



Le metteur en scène Roland Mathieu et la troupe
« des ateliers du théâtre du Phoenix » offraient au
public une représentation dynamique, drôle et
décalée de « la poudre aux yeux » d'Eugène La-
biche tout en conversant

l'essence de la pièce.

Une très belle soirée grâce à la générosité et à la
joie communicative des acteurs.



Club les 4 Saisons



Après d'interminable parties , les beloteurs et les taroteurs du Club des 4 Saisons se sont remis
d'aplomb avec un petit coup de VIN CHAUD ;

Très bonne Année pour tous nos concitoyens
et nous trinquons pour vous

A l'attention des riverains,

Le vélo Club Valréassien organise une **course cycliste le dimanche 6 avril** sur la commune de St Pantaléon. Pour la sécurité des coureurs une régulation de la circulation sera mise en place entre 9h00 et 17h00 sous couvert d'une autorisation municipale et préfectorale.

Ce 6 avril nous vous prions de respecter le sens de circulation de la course pour accéder et sortir de votre domicile. Sens de circulation → St Pantaléon centre → Rue du Fournil → Route de Rousset → Route des Bourdis ou de préférence Rousset direct → AG Route du lac → AG Route des Marais



C'est le samedi 30 Novembre à la petite salle du Domaine Urdy que se sont retrouvés une quarantaine de chasseurs pour partager notre repas des têtes de sangliers concoctées par notre chef cuisinier Henri. Ce fut un bon moment de convivialité et de rigolade.

A.I.C.A



Le samedi 9 novembre se sont réunis à la ferme des "Juliannes" Madame Lascombes, Maire de Saint Pantaléon les vignes, et Monsieur Gigondan, Maire de Rousset les vignes, et une trentaine de chasseurs pour l'inauguration du local de chasse de l'AICA La Garenne. François Garagnon, président de l'AICA a fait part d'un travail de longue haleine pour trouver un lieu répondant à de nombreux critères, auprès de la Fédération, de l'urbanisme et des deux municipalités ; et poursuit « un grand merci à la famille Eydoux qui nous met à disposition le bâtiment, à Alain Icard qui nous a mis à disposition son hangar pendant plusieurs années et à tout les chasseurs qui se sont investis pour réaliser les travaux ! ». Un généreux apéritif dînatoire a été offert pour partager un bon moment de convivialité !



Cérémonie des Voeux

Ce dimanche 12 janvier, les habitants de la commune, près de 80 personnes, ont été accueillis par la municipalité pour la cérémonie des Vœux au Domaine Urdy. Après l'apéritif, le discours de Madame le Maire, entourée des élus pour partie et du personnel, est revenue sur le bilan des projets et ceux à venir, puis a fait part de ne pas se présenter pour un 4e mandat. Ensuite a suivi le repas préparé par L'Auberge, Lysis Caruana et toute son équipe, auquel 70 personnes ont pris part, dont 52 offerts aux Aînés par la municipalité, repas très apprécié. Le vin a été offert par la cave coopérative Valléon. Ce fut un moment convivial qui s'est terminé avec entre autre, comme chaque année avec les oreillettes de Jacqueline, et sur un sympathique air d'accordéon de Jean-Noël ! La municipalité les remercie tous !



Comité des Fêtes

SOIREE ANNEES 80

Entrée 5 EUROS

Une boisson

offerte si vous êtes déguisé

Foodtruck sur place

Domaine Urdy
21 h.



Avec AYMERIC

SAMEDI 8 mars

VIDE GRENIER DE SAINT PANTALEON LES VIGNES

REGLEMENT A LIRE ET A CONSERVER

Article 1 : Le Comité des Fêtes de Saint Pantaléon les Vignes est l'organisateur du vide-grenier se tenant dans le village le 1er MAI 2025 de 6h00 à 18h00. L'accueil et la mise en place des exposants se fera de 6h00 à 8h00. Le vide-greniers est réservé aux particuliers. L'organisateur se réserve le droit, en cas d'intempéries, de décaler le vide grenier au 8 MAI 2025 de 6h00 à 18h00.

Article 2 : Les emplacements sont attribués par ordre chronologique de réception du formulaire d'inscription, ou de demande faite par mail à cdfstpantaleon@gmail.com, ou par message téléphonique au 04 26 66 27 19. L'exposant doit communiquer les renseignements demandés pour son inscription, et recevra sa confirmation par mail.

Article 3 : L'inscription est de 10 euros par emplacement pour les exposants extérieurs au village. L'inscription pour les habitants de la commune est de 5 euros pour le 1er emplacement ; l'inscription sera de

10 euros pour les emplacements suivants. Une boisson chaude et une viennoiserie seront offertes à chaque exposant. Le règlement se fera lors de l'accueil des exposants le matin de la manifestation.

Article 4 : Dès son arrivée, l'exposant s'installera à l'emplacement qui lui sera attribué (1 seul véhicule par emplacement). A certains emplacements, aucun véhicule ne pourra être laissé à côté de l'emplacement (sauf pour les personnes handicapées ayant signalées leur présence lors de l'inscription et présenté un justificatif, un emplacement leur sera proposé avec emplacement de voiture).

Article 5 : Il est interdit de modifier la disposition des emplacements. L'organisateur est seul habilité à le faire, si nécessaire. Les participants seront inscrits sur un registre qui sera transmis aux autorités compétentes dès la fin de la manifestation.

Article 6 : Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. L'organisateur ne peut en aucun cas être tenu pour responsable des litiges tels que pertes, vols, casse ou autres détériorations. L'exposant s'engage à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité (pas de produits dangereux, d'armes, d'animaux vivants...). L'organisateur se dégage de toute responsabilité en cas d'accident corporel. Il est interdit de vendre boissons, confiseries, pâtisseries ou toute autre restauration, sauf autorisation des organisateurs.

Article 7 : Les places non occupées après 8h30 ne seront plus considérées comme réservées et pourront être éventuellement attribuées à d'autres exposants. Au-delà de 9h00, plus aucun véhicule ne sera autorisé à circuler dans l'enceinte du vide grenier jusqu'à 17h30.

Article 8 : Lors de son départ, il est demandé à chaque exposant de laisser son emplacement propre comme à l'arrivée : mégots de cigarettes, papiers, objets invendus ... ne devront être en aucun cas abandonnés sur la chaussée en fin de journée. Des poubelles sont à disposition dans tout le village. Tout pollueur identifié pourra être passible d'une amende délivrée par les autorités compétentes.

Article 9 : La participation à cette journée implique l'acceptation du présent règlement. Toute personne ne respectant pas cette réglementation sera priée de quitter les lieux, sans qu'elle puisse réclamer le remboursement de sa réservation.

Le Bulletin d'inscription est inséré à la Gazette mais aussi disponible en Mairie et à l'Agence Postale.

La prochaine édition de la Gazette sera début avril 2025

Directeur de la publication : Céline LASCOMBES ; Responsable de la rédaction : Françoise ROUSSIN

Maquette, mise en page : Nadine GIGONDAN ; Illustration couverture : Jean-Pierre MANCIP

MAIRIE 4 Place de la Mairie 26770 Saint Pantaléon les Vignes. Tél : 04.75.27.90.83. Mail : mairie.stpantaleonlesvignes@wanadoo.fr.

Site : saintpantaleonlesvignes.fr Heures d'ouverture au public : lundi 13 h 30 à 17 h 30 / mercredi et vendredi de 8 h à 12 h